

## **La vision des investisseurs institutionnels**

*Jean-Yves Henry, secrétaire permanent de l'Asffor*

### **La typologie des acteurs :**

- Les investisseurs institutionnels :
  - Acteurs économiques qui gèrent des réserves financières à long terme (organismes de retraite-prévoyance, assurances, fondations, etc.) et adosse leurs actifs (leur nature et la durée d'investissement) à leurs passifs (leurs engagements),
  - Qui sont-ils, dans quels supports investissent-ils, quelle est la part des investissements alternatifs (immobilier, infrastructures, capital investissement, droits immatériels, agriculture, forêts) ?
  - En forêt ils représentent les 2/3 des investissements,

- Les investisseurs particuliers :

En forêt ils représentent les 1/3 des investissements

### **Les raisons de l'investissement**

- Des fondamentaux partagés par ces investisseurs :
  - Un placement de long terme,
  - Un actif peu volatil et sûr, décorrélié des marchés financiers,
  - Une image qui apparait : la filière forêt-bois commence à être perçue comme un secteur d'avenir (moyen de lutte contre le réchauffement climatique, économie circulaire, source d'énergie décarbonée, construction et performance énergétique),

- Pour les institutionnels :

Une approche plus investissement socialement responsable (ISR), investissement dans l'économie réelle en lien avec la finance verte et la transition écologique,

- Pour les particuliers :

Un actif vert, à la fiscalité adaptée.

### **Les modalités d'investissement**

- Les attentes des investisseurs :
  - Sécurité, compréhension et transparence, comparaison, engagement de performance avec ses deux leviers de performance (dividende et plus value en capital) et l'obligation de gestion,

- Une classe d'actifs répondant aux mêmes critères d'exigences que les autres classes d'actifs (transposition de la directive européenne AIFM),

- Les supports :

- La détention en direct,

- Les groupements forestiers d'investissement : un support moderne de détention d'actifs parfaitement adapté à la forêt et répondant aux normes actuelles de gouvernance et d'information,

- Les points de vigilance :

- La tenue des comptes (ne pas distribuer du capital) et l'évaluation (une procédure normée),

- La gestion des risques et le changement climatique,

- L'investisseur et le développement durable, l'acceptabilité de la gestion forestière,

- Les benchmarks (marchés des forêt et du bois).

### **En conclusion**

- Les performances : rendement et évolution en capital,

- Un regard sur l'étranger.